

**DECISION N° 0141-2024**

**portant validation du devis de réparation au Stade Robert Bataille suite à une effraction à la Société REFLEX - CASEO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240523-DAJ-DEC-24-212-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024  
Publication : 24/05/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis N°48720 de la Société REFLEX - CASEO concernant la réparation au Stade Robert Bataille suite à une effraction.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la Société REFLEX - CASEO pour la réparation au Stade Robert Bataille suite à une effraction d'un montant de 2 639.64 € HT.

A Bernay, le 17 mai 2024

Marie-Lyne VAGNER